



## Préavis au Conseil communal

---

Acquisition et installation de cinq panneaux lumineux graphiques pour un service d'information communal

---

### Municipalité

M. Jacques Marchand, Municipal

N°10/2017

Préavis adopté par la Municipalité le 14 août 2017

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Objet du préavis</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Historique</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Bilan</b> .....	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Perspectives</b> .....	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Emplacements</b> .....	<b>4</b>
5.1	Panneaux dynamiques d'information .....	4
5.2	Panneaux – données techniques.....	6
<b>6.</b>	<b>Estimation des coûts</b> .....	<b>7</b>
6.1	Panneaux lumineux Monochrome .....	7
6.2	Coût annuel compte 610.3143.00 (signalisation routière) .....	7
<b>7.</b>	<b>Résumé</b> .....	<b>8</b>
<b>8.</b>	<b>Conclusion</b> .....	<b>8</b>

## 1 Objet du préavis

Le présent préavis traite de l'acquisition de panneaux lumineux graphiques et de l'implantation d'un service d'information moderne et fiable.

## 2 Historique

En 2003, la Commune du Mont a fait l'acquisition de trois panneaux de bienvenue placés à l'entrée des trois axes principaux, respectivement les routes de Lausanne, de Cugy et de la Blécherette. Ces éléments servent de support aux sociétés locales pour annoncer leurs manifestations dans le courant de l'année à la population. Dans les premières années, une personne externe à l'administration était chargée d'afficher les manifestations sur ces panneaux au moyen de plaquettes interchangeable en aluminium. A ce jour, le personnel de la police administrative en a la charge.

Le journal communal "Aux 4 Coins", distribué à raison de cinq fois par année, les piliers publics et le site internet communal, constituent également des supports permettant aux sociétés locales, à la Commune et à d'autres partenaires, d'annoncer les différentes manifestations animant notre localité.

## 3 Bilan

Force est de constater que notre Commune manque indubitablement de moyens permettant la diffusion rapide d'informations générales et d'intérêt public (votations, communications diverses, etc.), mis à part un site internet moderne et revu dernièrement.

A plusieurs reprises, les membres de l'ancienne Commission de mobilité avaient exprimé leur désir de voir la Commune du Mont s'équiper de panneaux d'informations électroniques qui sont un réel outil de communication. A ce sujet, les panneaux installés par la Commune de Crissier, notamment à la route de Prilly et à l'angle du bâtiment administratif et de la salle de spectacle sont souvent cités en référence. Des panneaux identiques sont également placés à Chavannes-Renens, Bassin, Moudon, Lucens, Epalinges, Savigny et St-Prex.

A titre d'essai, la Commune du Mont a testé un panneau pendant quinze jours, en automne 2015, à la route de Lausanne devant l'Administration communale. Les bons échos reçus des citoyens montrent que cette initiative est judicieuse. De même, les observations et remarques positives, ainsi que les critiques constructives ont conforté la Municipalité dans sa démarche.

Autres avantages, ces panneaux permettraient à l'ensemble des sociétés locales d'annoncer des manifestations simultanément (une cinquantaine par année), tout en offrant un support supplémentaire aux autorités et à l'administration communales pour diffuser des informations d'intérêt général ou d'urgence.

## 4 Perspectives

Partant de ces constatations encourageantes, une réflexion a été menée afin de combler ce manque de moyens de communication directe avec notre population, en tenant compte des paramètres suivants :

- Choix de moyens de diffusions modernes, fiables et susceptibles de susciter l'intérêt des utilisateurs potentiels ;
- Augmentation des possibilités d'annonces de manifestations afin de ne pas léser certaines sociétés ;
- Elargissement des bénéficiaires possibles ;
- Intégration des informations communales d'intérêt général ;
- Possibilité de messages d'urgence.

## 5 Emplacements

### 5.1 Panneaux dynamiques d'information

En concertation avec les différents services communaux (Police administrative, Service de l'urbanisme et du développement durable et Service des travaux et des infrastructures) et afin de toucher une grande majorité de la population, les emplacements retenus sont les suivants :



1. Rte de Cugy, au droit du Skate-park





2. Rte de Lausanne, en double face, au droit du bâtiment de l'Administration communale  
Endroit visible pour un grand nombre de personnes résidentes au Sud-Est de la commune



3. Ch. du Rionzi, en aval du giratoire de la Lanterne  
Emplacement touchant un important bassin de population du Sud-Ouest du territoire



#### 4. Rte de la Blécherette, au droit du N° 31

Les quatre emplacements sont situés sur le domaine public.

La gestion de la diffusion de l'information sur les panneaux sera assurée par le Secrétariat municipal. Une liaison internet par modem GPRS permet le transfert simple et rapide des données à afficher sur les panneaux.

Des messages de prévention (canicule), de sensibilisation (campagne "Rentrée scolaire"), de soutien à des journées spéciales (sida, cancer, etc.), ainsi que les travaux routiers et bien d'autres communications d'intérêt public pourront également être portés à la connaissance de la population par ce biais.

## 5.2 Panneaux – données techniques

Modèle :

- Elaris, face Monochrome
- Dimensions 1826 x 1593 x 184 mm, couleur gris galet et noir

Quelques données techniques :

- Distance de lecture de 5 à 200 m et jusqu'à 400 en mode image

- Très grand angle de lecture : 170°
- Hauteur des caractères variable et proportionnelle
- Diode de très haute luminosité de couleur ambre, pitch 10 mm
- Résolution en pixels 144X84
- Affichage automatique de l'heure, de la température et de la date
- Réglage de la luminosité automatique
- Protection de la face avant par un polycarbonate antireflet, anti-UV et anti-vandalisme
- Partie haute pour le Castagnet, le logo de la Commune et celui de la Cité de l'énergie
- Ne sont pas conçus pour de l'énergie solaire
- Garantie de deux ans

Une nouvelle génération de ces panneaux est arrivée sur le marché dans le courant de cette année. Le changement le plus important est la résolution, laquelle est passée de 108 X 64 pixels à 144 X 84.

Il sied de relever qu'il existe sur le marché également des appareils en version Full Color. Toutefois, le coût pour l'achat d'un nombre identique de panneaux est quasi le double de ceux proposés ci-dessus. La Municipalité ne voit donc pas l'intérêt d'acquérir ce genre d'objets, non seulement en raison de leur coût, mais également de la fréquence et de la nature des informations à diffuser.

## 6. Estimation des coûts

### 6.1 Panneaux lumineux Monochrome

D'après les offres qui nous sont parvenues, les coûts envisagés sont les suivants :

5 panneaux d'information	CHF 75'000.-
Raccordements électriques	CHF 29'000.-
Travaux de génie civil	CHF 25'000.-
Divers imprévus	<u>CHF 13'000.-</u>
Montant total hors taxes	CHF 142'000.-
+ TVA (8%)	<u>CHF 11'360.-</u>
<b>Montant total du crédit demandé</b>	<b>CHF 153'360.-</b>

### 6.2 Coût annuel compte 610.3143.00 (signalisation routière)

Hébergement et maintenance du logiciel (redevance annuelle)	CHF 220.-
Cartes Sim Data selon opérateur, CHF 80.-/mois	CHF 960.-
Electricité (estimation)	CHF 200.-
Divers	CHF 200.-
Total (hors TVA)	CHF 1'580.-
TVA (8%)	<u>CHF 130.-</u>
<b>Total (avec TVA)</b>	<b>CHF 1'710.-</b>



## 7. Résumé

Avec ces panneaux lumineux, auxquels il faut ajouter le service d'information d'un site internet dynamique et relooké et le journal "Aux 4 Coins", la Commune du Mont sera dotée de moyens modernes, diversifiés, complémentaires et efficaces pour une information de qualité à ses citoyens.

## 8. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le préavis No 10/2017 de la Municipalité du 14 août 2017 ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide**

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'effectuer l'achat de cinq panneaux lumineux (dont un double) et de lui accorder, pour ce faire, un crédit de CHF 153'360.- (TTC), montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt ; l'amortissement interviendra dès la fin des travaux en une fois par prélèvement sur le compte de bilan 9282.10 - Réserve générale.

Au nom de la Municipalité

  
Le syndic  
Jean-Pierre Sueur

  
\* MUNICIPALITE \*  
LE MONT sur-Lausanne

  
Le secrétaire  
Sébastien Varrin